

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

Ref. : 7200969

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1435
€ HT

OBJECTIFS

- Maîtriser les spécificités de la gestion des sinistres.
- Identifier les principaux risques juridiques liés à la gestion des sinistres.
- Optimiser la procédure de gestion des sinistres.
- Distinguer les voies de recours.

POUR QUI ?

Responsables juridiques Responsables sinistres ou collaborateurs au sein du service sinistres.

Toute personne confrontée à la gestion de sinistres.

PROGRAMME

Gestion de sinistres

L'ouverture du dossier sinistre

- Les réserves
- La vérification de la prescription
- L'instruction de la cause : détective ?

Le contrôle du respect par l'assuré de ses obligations

- Les déclarations du risque
- Le paiement de la prime : procédure pour non-paiement et sanction
- La déclaration du sinistre
- Les mesures de prévention

La garantie est-elle acquise ?

- Examen du périmètre de la garantie et opposabilité aux tiers

L'expertise des dommages

Le règlement d'acomptes et provisions

L'application du contrat et le calcul de l'indemnité

La transaction

La procédure judiciaire en cas d'échec de la procédure amiable et les interventions de l'assureur en justice.

Les recours

La clôture du dossier et les réserves

LIEUX ET DATES

À distance

14 et 15 nov. 2022

14 et 15 nov. 2022

Bruxelles

14 et 15 nov. 2022